

L'article 41 du projet de loi sur Ports et l'aménagement métropolitain n'a pas réussi son examen de passage au Sénat. Analyse.

Christine Boudic
directrice de la rédaction (01 47 00 12 01)

A ce jour, l'article de loi qui doit permettre à l'agglomération d'Orléans d'obtenir le statut de métropole n'est toujours pas revenu dans le projet de loi sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain. En attendant que les députés s'emparent du dossier à l'Assemblée nationale, les premiers débats au Sénat se sont avérés riches d'enseignements.

1 le politicien du gouvernement, Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, a, un temps, joué l'ouverture. OK pour qu'Orléans, Dijon, Saint-Etienne et Toulouse obtiennent le statut de métropole. Mais pourquoi pas aussi pour Tours et Clermont-Ferrand ? Cela a eu le don de faire naître de nombreuses craintes chez les



Orléans
Val de Loire,
Cap sur
la Métropole !

 **Agglo**
Orléans Métropole

Mobilisation Samedi 5 novembre, les habitants de l'agglomération ont manifesté leur intérêt pour la métropole.

sénateurs LR et UDI appo-
sés à une « métropolisa-
tion » géologique. Le gou-
vernement ne pourra pas
projet initial. Quant aux
pas au-delà de quinze.
2e L'éclat sur le parali-
campagne sans mono-
polisme qui totalise des
deux côtés du Rhin, ou
l'influence est dans une
à fustiger Maxime Dar-
naud, sénateur LR de TA,
et supporters de l'écologie
qui se méfient de lui. Et
certains UDI, n'ont pas
habitué à voter dans l'ex-
cès. Si... Il faut donc
oublier que Fon est en
campagne pour la prési-
dentielle. Et la défense de
la région s'est faite un peu
par la désaffection

rual, est un thème che-
vement, au Front nausé-
eux.

L'émoussage d'un re-
nitione - L'imp de met-
ropoles tue la métropoli-
se ? C'est l'argument qu'on
développé par la majori-
rité LR au Sénat. Dons
au Orléans, capitale re-
gionale à Tours, qui pré-
sentait pas.

En revanche, à Philippe Bas, le président IR de la commission des lois du Sénat, qui considère que l'article 41 est « la mise en péril de la solidarité du territoire », on lui demande si on a bien, sous les yeux, la même carte de France. Hors Paris, qui va en outre bénéficier d'un statut particulier, point de métropole dans le grand centre de la France. C'est justement l'occasion de rééquilibrer les territoires en positionnant Orléans comme « l'extracitité ».

4 la méthode. C'est vrai qu'après un article 41 sur l'aménagement métropolitain en conclusion d'un projet de loi sur... Paris, la ficelle est apparue un peu grosse aux yeux de certains sénateurs. « On ne peut pas traiter des métropoles que par un seul statut dérogatoire », a affirmé Mathieu Darmand, le rapporteur de la loi. Pour le coup, il n'a pas tout à fait tort.

Ceci étant, cet article 41 ne fait qu'assurer le service après-vente de la loi NOTRe. Pour permettre à deux capitales de région

E La faible mobilisation

des senseurs. Le passage au statut de métropole a été adopté avec un large consensus par des élus de droite et de gauche en conseil communautaire à Orléans. Ce même consensus ne s'est pas retrouvé au Sénat au plus grand regret de Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret et ancien maire d'Orléans.

À l'élchelle de la région Centre-Val de Loire, aucun des sénateurs d'Eure-et-Loir, de l'Indre, du Cher et du Loiret et Cher n'a été entendu sa voix en séance publique mercredi dernier. En clair, qu'Orléans et/ou Tours obtienne le statut de métropole n'est pas considéré par les élus du Centre-Val de Loire (hors Loiret et Indre-et-Loire) comme un enjeu d'importance pour la région. C'est bien là où le bât a blessé. Et c'est bien sur ce point que les députés devront travailler lors de l'examen du dossier dans les prochaines semaines. ■